



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 30 Juin 2017 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers absents : 06

Pouvoirs : 5

Votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Charles JACQUES-Y-BARON,

Absents excusés : Mesdames Marie-Claude DAUVERGNE, Nathalie BEUROIS, Messieurs Jean-Pierre ROUAH, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Monsieur Emmanuel RAT

Pouvoirs :

De Monsieur Jean-Pierre MICARD à Madame Aline BILLOTTE

De Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

De Monsieur Louis POILLOUX à Monsieur François GUITON

De Madame Marie-Claude DAUVERGNE à Madame Marie-Noëlle CHASSOT

De Madame Nathalie BEUROIS à Madame Patricia GUICHON

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noëlle CHASSOT

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 30 mai 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et met en place le bureau électoral comprenant le Maire en qualité de Président, les deux plus jeunes conseillers présents et les deux plus âgés conseillers présents, en l'occurrence Madame GUICHON Patricia, Monsieur LAMY Nicolas, et Messieurs JACQUES-Y-BARON Charles et BERNARD Guy.

Conformément à l'arrêté n° DRLP-BRE-20170615-001 de Monsieur le Préfet en date du 15 juin 2017 sont à élire : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, au scrutin majoritaire.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES : 14 votants – 14 suffrages exprimés – majorité absolue : 8

Au premier tour de scrutin, sont élus par 14 voix sur 14 : Messieurs GUITON – BUCHAILLAT et Madame BILLOTTE. Ils sont proclamés élus et déclarent accepter le mandat.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS : 14 votants – 14 suffrages exprimés – majorité absolue : 8

Au premier tour de scrutin, sont élus par 14 voix sur 14 : Monsieur JACQUES-Y-BARON Charles, Madame CHASSOT Marie-Noëlle, Monsieur LAMY Nicolas.

Ils sont proclamés élus et déclarent accepter le mandat.

Il est procédé à la signature des procès-verbaux.

2- REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

Salle des fêtes et cimetière : les tarifs 2017 sont maintenus.

Accueil de loisirs : maintien des tarifs 2016 péri-scolaires, extra-scolaires et nouveaux Temps d'Activité Périscolaires (TAP). Ces TAP, pour l'année scolaire 2017-2018, se dérouleront de 15 H 45 à 16 H 30.

PEDT (Projet EDucatif Territorial) : le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la validation du nouveau PEDT pour la prochaine année scolaire.

3- MAISON MEDICALE : BAIL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de bail professionnel à intervenir entre la Commune de MESSIA-SUR-SORNE et la SCM MAISON MEDICALE DE MESSIA-SUR-SORNE, sise au 1113 route de Chilly à Messia-sur-Sorne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier sous le n° 830447108, société civile de moyens constituée regroupant les différents professionnels de santé. Les biens loués sont destinés à l'exercice de l'activité de « médecine, soins infirmiers, autres professions médicales ou paramédicales ».

Les caractéristiques du bail portent sur sa durée fixée à neuf années à courir à compter du 1^{er} août 2017 pour finir le 31 juillet 2026 assorti des conditions d'expiration et de reconduction, les charges et conditions, le loyer et ses clauses, conventions diverses.

Après étude des pièces et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de bail professionnel tel qu'énoncé ci-avant et autorise le Maire à signer ledit bail et toutes les pièces s'y rapportant.

4- ECLA : RETRAIT DE LA COMMUNE DE COURBETTE

Monsieur le maire informe que le Conseil Municipal de la commune de COURBETTE, par délibération du 25 janvier 2017 a demandé son retrait d'ECLA afin d'être rattachée à la communauté de commune de la région d'Orgelet. ECLA accepte ce retrait. Les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur ce retrait. L'absence de délibération vaut avis défavorable.

Le conseil, à l'unanimité, est favorable à ce retrait.

5- CHEMINEMENT PASSERELLE

Madame BILLOTTE présente les différents projets concernant les aménagements des accès piétons de la passerelle vers Courbouzon et vers la Mairie. Deux devis sont présentés : SJE et EIFFAGE. Après discussion, le Conseil a sursis à statuer dans l'attente de l'avis du Conseil Départemental sur l'état du mur de soutènement de la RD 1083 dont il est propriétaire.

Ce projet rentrant dans les critères d'éligibilité du programme d'aide aux travaux d'aménagement de sécurité destinés à faciliter la circulation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

6- SALLE DES FETES : ASCENSEUR

Monsieur BUCHAILLAT présente différents devis des sociétés ARATAL pour 27 935 € HT, OTIS pour 24 480 € HT, et MARCO pour 23 112 € HT pour un système hydraulique et 23 586 € HT pour un système électrique. Le choix se porte sur MARCO pour un système électrique pour un montant de 23 586 € HT.

7- INFORMATIONS DIVERSES

Portes ouvertes à la maison médicale le samedi 15 juillet 2017 de 9 à 11 H.

Fin de la séance à 22 H 15

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CHASSOT

Le Maire, François GUITON